



## LES PUBLICATIONS AMURE



## SÉRIE DOCUMENT DE TRAVAIL

N° D-08-2005

< Pêche professionnelle, pêche récréative  
et tourisme : examen des potentialités de  
développement d'une pluriactivité en mer  
d'Iroise >

Alban Frédérique  
Boncoeur Jean

Université de Bretagne Occidentale  
Cedem



ISSN 1951-641X

Les Publications AMURE. Série document de travail.

Publications électroniques disponibles en ligne sur le site internet [www.gdr-amure.fr](http://www.gdr-amure.fr)



**Pêche professionnelle, pêche récréative et tourisme :  
examen des potentialités de développement d'une pluriactivité  
en mer d'Iroise<sup>1</sup>**

**Frédérique Alban et Jean Boncoeur**

Université de Bretagne Occidentale, Centre de Droit et d'Economie de la Mer  
(CEDEM)

---

<sup>1</sup> Communication présentée dans le cadre des 2èmes Rencontres Interuniversitaires UBO-UQAR, Brest, 27-28 octobre 1999. L'analyse s'appuie sur un mémoire réalisé dans le cadre du DEA « Economie et politique maritime » coorganisé par l'Université de Bretagne Occidentale et l'ENSAR (Alban, 1998). Elle a fait l'objet d'une première présentation (en langue anglaise) dans le cadre de la 11ème Conférence annuelle de l'Association Européenne des Economistes des Pêches, Dublin, avril 1999 (Alban et Boncoeur, 1999). Les auteurs adressent leurs remerciements à Gérard Véron (IFREMER, Brest) pour sa contribution amicale et efficace à la préparation de ce travail. Ils remercient également la compagnie Pen-Ar-bed pour les facilités qu'elle leur a offertes dans le cadre de la réalisation de l'enquête présentée dans les pages qui suivent.

---

# SOMMAIRE

---

<b>Introduction</b> .....	1
<b>1. Un site intéressant pour le développement d'une pluri-activité combinant pêche professionnelle et prestations de caractère récréatif</b> .....	1
<b>1.1 La mer d'Iroise</b> .....	1
<b>1.2 Le projet de création d'un parc national marin</b> .....	2
<b>2. Etude de la demande potentielle pour des sorties à caractère récréatif sur des navires de pêche artisanale</b> .....	3
<b>2.1 L'enquête</b> .....	3
<b>2.2 Principales caractéristiques de l'échantillon</b> .....	4
<b>Tableau 1. Description de l'échantillon</b> .....	4
<b>Tableau 2. Description de l'échantillon : caractères faisant apparaître des écarts statistiquement significatifs* en fonction du lieu de résidence (pourcentages de chaque sous-ensemble)</b> .....	5
<b>2.3 Intérêt et consentement à payer pour des sorties en mer sur des bateaux de pêche artisanale</b> .....	5
<b>Tableau 3. Intérêt manifesté lors de l'enquête pour des sorties en mer avec guide orientées vers</b> .....	5
<b>Tableau 4. Caractéristiques comparées du groupe de personnes déclarant être prêtes à payer le prix annoncé pour une sortie en mer sur un bateau de pêche artisanale et du reste de l'échantillon</b> .....	7
<b>3. Du côté de l'offre : incitations économiques et obstacles institutionnels</b> .....	10
<b>3.1 La question des incitations économiques</b> .....	10
<b>3.1.1 Un scénario de diversification</b> .....	10
<b>Tableau 5. Estimation du coût direct annuel de la diversification (unité : millier de francs français)</b> .....	11
<b>Tableau 6. Marge sur coût variable annuelle des navires de pêche artisanale utilisés comme référence</b> .....	11
<b>3.2 Obstacles institutionnels</b> .....	13
<b>3.2.1 Le statut du navire</b> .....	13
<b>3.2.2 Problèmes fiscaux</b> .....	14
<b>Conclusion</b> .....	15
<b>Références</b> .....	15

---

## RESUME

---

Cette communication étudie la possibilité de faire baisser la pression anthropique sur les stocks halieutiques par le biais du développement d'une pluri-activité au sein de la pêche artisanale côtière. Cette diversification consisterait à combiner pêche commerciale et utilisation des navires pour des prestations destinées aux pêcheurs récréatifs et aux touristes. La zone d'étude est la mer d'Iroise, à la pointe occidentale de la Bretagne. Plusieurs conditions favorables sont réunies dans cette zone, parmi lesquelles la perspective de création d'un parc national marin.

Sur la base des résultats d'une enquête, la communication analyse tout d'abord la demande potentielle pour des sorties récréatives en mer sur des navires de pêche artisanale. Elle examine ensuite la question des incitations économiques au développement d'une offre de la part des pêcheurs professionnels, et celle des obstacles institutionnels susceptibles de freiner ce développement.

### **Mots-clefs**

Réduction de l'effort de pêche, pluri-activité, pêche artisanale, pêche récréative, écotourisme, mer d'Iroise.

## Introduction

Même si elles ont un effet favorable à long terme, les méthodes classiques de réduction de la surcapacité dans le secteur des pêches ont des conséquences immédiates qui sont soit douloureuses pour les pêcheurs, soit coûteuses pour les contribuables. L'exemple de l'agriculture suggère que, dans certains cas, une solution alternative pourrait résider dans le développement d'un système de pluri-activité, combinant l'utilisation des navires pour la pêche commerciale et pour des prestations destinées aux pêcheurs récréatifs et aux touristes.

Dans certains pays, ce type de diversification constitue depuis plusieurs années déjà une source significative de revenus pour les pêcheurs côtiers (Kusakawa, 1992). En France ce n'est pas encore le cas. La relation entre pêcheurs professionnels et pêcheurs-plaisanciers est dominée par la concurrence pour l'accès à la ressource et, jusqu'à présent, l'effet attractif bien connu exercé par les ports de pêche artisanale sur le tourisme a été essentiellement considéré par les pêcheurs professionnels comme un moyen de développer les débouchés pour leur activité traditionnelle (ventes directes aux touristes, aux restaurants, etc.).

La mer d'Iroise représente un cas intéressant pour l'étude des potentialités de développement d'une pluri-activité dans le secteur de la pêche artisanale. Après avoir présenté les raisons justifiant cette affirmation, on étudiera, à partir des résultats d'une enquête menée dans la région, la demande potentielle pour des prestations de pêche récréative et/ou de promenade sur des navires de pêche artisanale. On examinera ensuite la question des incitations économiques et celle des obstacles institutionnels.

## 1. Un site intéressant pour le développement d'une pluri-activité combinant pêche professionnelle et prestations de caractère récréatif

La première partie de ce chapitre est consacrée à une brève présentation de la zone d'étude et du projet d'y implanter un parc national marin.

### 1.1 La mer d'Iroise

Bordant la pointe de Bretagne, l'Iroise est une petite mer côtière s'étendant, du nord au sud, sur une distance de 60 km entre l'île d'Ouessant et l'île de Sein et, d'est en ouest, sur environ 35 à 40 km entre le continent et l'isobathe de - 100 mètres. Cette mer est parsemée d'îles (essentiellement dans sa partie nord), dont les trois plus importantes sont habitées (Ouessant, Molène et Sein). Du fait de la richesse et de la variété de ses écosystèmes, la mer d'Iroise a été classée « réserve naturelle de biosphère » par l'UNESCO en 1989. Cette richesse biologique est un élément d'attraction pour des activités humaines.

La pêche professionnelle, la récolte du goémon<sup>2</sup> et l'extraction du maerl sont des activités traditionnelles en Iroise. De nos jours, environ 500 pêcheurs professionnels fréquentent la mer d'Iroise, la plupart d'entre eux à bord de navires de moins de 16 mètres travaillant avec des filets, des casiers et des lignes, et ciblant des espèces telles que la baudroie, le tourteau, le lieu jaune et le bar. Le dragage de la coquille St-Jacques se pratique également d'Octobre à Mai et, l'été, environ 50 navires récoltent les laminaires (principalement *Laminaria digitata*) dans les parages de l'archipel de Molène, qui est le premier site de France pour cette activité.

---

<sup>2</sup> assimilée en France à une activité de pêche lorsque cette récolte se fait à partir de navires.

La qualité des écosystèmes de la mer d'Iroise est également un élément d'attraction pour des activités récréatives. Les petits ports et mouillages riverains abritent environ 2500 navires de plaisance (non compris ceux de la rade de Brest, au nombre de 3500 environ) et, selon une estimation récente réalisée par l'IFREMER, environ 40% de ces navires sont utilisés plus ou moins occasionnellement pour la pêche récréative<sup>3</sup>. La mer d'Iroise est fréquentée par environ 5000 plongeurs en apnée qui pratiquent la chasse sous-marine, et par les membres de 18 clubs de plongée pratiquant la plongée en scaphandre autonome. Chaque année, plus de 100 000 touristes visitent les îles d'Ouessant, Molène et Sein.

En retour, le développement de ces diverses activités humaines peut devenir une menace pour l'équilibre et la qualité des écosystèmes de la mer d'Iroise. Par exemple, les tentatives pour développer l'exploitation de l'algue *Laminaria hyperborea* en complément de l'exploitation de *Laminaria digitata* posent le problème de la protection des habitats pour les poissons. D'autre part, l'utilisation d'engins peu sélectifs par certains pêcheurs, en particulier plaisanciers, est une cause de dommage pour l'environnement, et le développement du tourisme suscite une pollution croissante.

## 1.2 Le projet de création d'un parc national marin

Le souci de protéger l'environnement a conduit à proposer la création d'un parc national en mer d'Iroise (PNRA, 1993). Si, d'après la loi française<sup>4</sup>, les préoccupations environnementales sont la raison d'être des parcs nationaux, des considérations commerciales sont également présentes, du fait de l'effet stimulant que la création d'un parc est susceptible d'avoir sur la fréquentation touristique (ce qui peut créer des contradictions dans la gestion du parc). Dans le cas de la mer d'Iroise, le potentiel de développement de l'« écotourisme » est souvent considéré comme important pour diverses raisons, parmi lesquelles la présence de mammifères marins (dauphins, phoques) et l'importance de la fréquentation touristique de la Bretagne occidentale : selon une récente étude, environ 2,4 millions de touristes venant de l'extérieur de la Bretagne ont visité entre avril et septembre 1997 le département du Finistère, où ils ont généré un flux de dépenses estimé à 3,6 milliards de francs (ORTB, 1998)<sup>5</sup>.

Jusqu'à présent, les pêcheurs professionnels ont eu une attitude plutôt positive à l'égard du projet. Les comités locaux des pêches maritimes de la pointe de Bretagne ont commencé à réfléchir à de nouveaux mécanismes de gestion de la pêche côtière, et certains voient dans le projet de parc national une possibilité de faciliter la mise en oeuvre de ces mécanismes avec l'aide des pouvoirs publics (en outre, se méfiant de certaines orientations qui pourraient, par exemple, conduire à « surprotéger » les phoques, ils préfèrent se positionner à l'intérieur du processus de mise en place du parc pour influencer sur ses orientations, plutôt que d'apparaître comme des opposants à un projet susceptible de recevoir un appui assez large dans l'opinion publique).

Les raisons du souci croissant que manifestent les pêcheurs locaux pour les mécanismes de gestion de la pêche côtière sont d'ordre institutionnel (avec notamment la perspective de la réforme de la PCP en 2002), mais aussi d'ordre économique : si les pêcheries de l'Iroise et des environs se sont plutôt bien comportées pendant la crise qui a secoué la pêche française dans la première partie des années 90<sup>6</sup>, des indices croissants de surpêche ont conduit les responsables locaux de la profession à la conclusion qu'il est devenu prioritaire de limiter l'effort de pêche en mer d'Iroise. Certains d'entre eux ont émis

<sup>3</sup> données communiquées par Gérard Véron (IFREMER, Brest).

<sup>4</sup> Loi du 22 juillet 1960, article L241-1.

<sup>5</sup> A titre de comparaison, on peut indiquer que la valeur totale des débarquements de la pêche professionnelle dans le département du Finistère (le premier département de France pour cette activité) s'est élevée à 1,469 milliard de francs en 1997 (DDAM, 1998). Ce chiffre n'inclut pas la valeur du thon tropical capturé par les navires appartenant à des armateurs finistériens (761 millions de francs en 1997). Alors que 3235 pêcheurs professionnels étaient en activité le 31.12.97 dans le Finistère (ibid.), dans ce même département, si l'on en croit une étude de l'INSEE, le tourisme génère environ 6700 emplois salariés en moyenne annuelle, un chiffre qui s'élève à 16400 en Juillet-Août (INSEE, 1998/1).

<sup>6</sup> cf. supra, chapitre 1.

l'idée que la réalisation de cet objectif pourrait être facilitée si les pêcheurs saisissaient l'occasion que leur offrent la perspective de création du parc marin et la fréquentation touristique qu'elle est censée stimuler, en développant une pluri-activité combinant pêche professionnelle et prestations de type récréatif (pêche récréative, découverte du milieu marin). Tester le bien-fondé de cette idée a constitué le point de départ de la recherche présentée ici.

## **2. Etude de la demande potentielle pour des sorties à caractère récréatif sur des navires de pêche artisanale**

Afin d'étudier la demande potentielle pour des prestations de type récréatif proposées à bord de navires de pêche artisanale, une enquête a été menée en juillet 1998 dans la région brestoise. On présentera ci-dessous cette enquête et ses principaux résultats.

### **2.1 L'enquête**

Trois sites d'enquête ont été sélectionnés en raison de leur aptitude supposée à concentrer des personnes intéressées par la mer pour différentes raisons d'ordre récréatif :

- un parc de stationnement d'automobiles proche du port de plaisance de Brest et du centre de découverte maritime *Océanopolis*,
- les quais d'un port de pêche riverain de la mer d'Iroise et très fréquenté par les touristes l'été (Le Conquet),
- un navire assurant la ligne régulière entre le continent et Ouessant, la principale île de la mer d'Iroise (fréquentée à plus de 90% par des touristes pendant la période de Juillet-Août).

Le questionnaire visait quant à lui à :

- décrire l'âge, le sexe et les principales caractéristiques socio-économiques des personnes fréquentant ces sites, ainsi que la nature de leur relation personnelle à la mer (pêche récréative, sports nautiques, vacances, « lien familial »...)
- tester l'intérêt potentiel et le consentement à payer de ces personnes pour des sorties en mer d'une journée ou d'une demi-journée sur un navire de pêche artisanale

L'enquête fut réalisée par voie d'entretiens sur les trois sites sélectionnés<sup>7</sup>. Au total, 159 questionnaires furent remplis, ce nombre représentant approximativement 70% de l'ensemble des personnes à qui le questionnaire a été soumis (taux de refus 30%). Les principales raisons avancées pour justifier le refus de répondre à l'enquête ont été le manque de temps ou le manque d'intérêt pour le sujet.

Deux types de prestations sur des navires de pêche artisanale ont été testés à travers le questionnaire :

- des sorties de pêche récréative d'une journée ou d'une demi-journée
- des sorties-découverte du milieu marin d'une demi-journée

Dans les deux cas, l'assistance d'un guide était incluse dans la prestation. L'intérêt potentiel et le consentement à payer pour ces deux types de prestation ont été testés en utilisant la méthode de l'évaluation contingente. Le protocole retenu pour la mise en oeuvre de cette méthode est le suivant :

---

<sup>7</sup> Les entretiens ont été réalisés par Frédérique Alban, avec l'aide de Bertrand Le Gallic, Lionel Prigent et Nicolas Roncin. Seules furent interrogées des personnes de plus de 15 ans.

- Différentes prestations sont décrites (sans mention de leur prix), et pour chacune d'elle une question d'ordre général concernant un possible intérêt est posée.
- En cas de réponse positive, une liste de prix est présentée et la personne répondant à l'enquête est invitée à indiquer quel est, selon elle, le prix effectif pour la prestation concernée.
- Le prix effectif est ensuite annoncé<sup>8</sup>, et la personne interrogée est invitée à dire si elle accepterait de payer ce prix.
- En cas de réponse positive, certaines questions complémentaires sont posées, parmi lesquelles le nombre de personnes de la famille (éventuellement) qui seraient susceptibles de participer à la sortie en mer avec la personne répondant à l'enquête.

Pour la plupart des réponses, il n'a pas été détecté de différences significatives entre les trois sites sur lesquels l'enquête a été réalisée. Aussi les résultats seront-ils présentés ci-dessous sans référence au lieu de réalisation de l'enquête.

## 2.2 Principales caractéristiques de l'échantillon

Le tableau ci-dessous résume, sous forme de pourcentages du nombre total de réponses à l'enquête ( $n = 159$ ), les principales caractéristiques de l'échantillon :

**Tableau 1. Description de l'échantillon**

		Total échantillon = 100%
<b>Sexe</b>	Féminin	45%
	Masculin	55%
<b>Age</b>	moins de 20 ans	9%
	20 à 30 ans	36%
	31 à 55 ans	39%
	plus de 55 ans	16%
<b>Lieu de résidence principale</b>	Arrondissement de Brest	41%
	Autre	59%
<b>Taille du ménage (nombre de personnes vivant au même domicile)</b>	1 personne	14%
	2 personnes	21%
	3 personnes	14%
	4 personnes	29%
	plus de 4 personnes	22%
<b>Profession</b>	Agriculteurs	1%
	Patrons de l'industrie et du commerce	4%
	Ouvriers, employés et professions intermédiaires	34%
	Cadres supérieurs et professions libérales	36%
	Sans activité professionnelle	25%
<b>Type de relation personnelle avec la mer*</b>	Pêche récréative	47%
	Sports nautiques	32%
	Visite des musées maritimes, des ports de pêche ...	74%
	Promenades sur le littoral	86%
	Origine familiale (pêcheurs, marins de commerce...)	42%

<sup>8</sup> Ce prix a été calculé en faisant la moyenne des réponses préalablement collectées auprès de 26 guides de pêche et opérateurs de bateaux offrant des prestations touristiques. Ces prestations ne sont pas identiques à celles qui font l'objet de l'enquête, dans la mesure où elles ne se déroulent pas sur des navires de pêche artisanale. La quasi-inexistence de l'offre pour ce type de prestation a nécessité le recours à des substituts considérés comme proches.

Vacances au bord de la mer	89%
Autres	7%

\* Possibilité de plusieurs réponses simultanées.

La proportion de personnes de l'échantillon résidant hors de l'arrondissement de Brest (59%) peut sembler faible au premier abord, si on la compare à la proportion des touristes parmi les visiteurs d'Océanopolis en Juillet-Août (94% en moyenne)<sup>9</sup>, ou parmi les passagers de la compagnie de navigation Pen-Ar-Bed sur la ligne reliant le continent à Ouessant à la même époque (91% en moyenne)<sup>10</sup>. Cet écart apparent peut s'expliquer par les raisons suivantes :

- Les personnes interrogées sur le parc de stationnement près d'Océanopolis peuvent être des visiteurs de cet établissement, mais aussi du port de plaisance voisin, et il y a tout lieu de penser que la proportion de Brestoises est importante au sein de ce second groupe.
- Beaucoup de personnes vivant à Brest ou dans ses environs passent leurs vacances d'été (ou une partie de celles-ci) sur le littoral du Finistère. Par suite, une proportion importante de visiteurs des îles et des ports de la mer d'Iroise est composée de « touristes de proximité » originaires de l'agglomération brestoise ou de ses environs immédiats.

Les différences selon l'origine géographique des personnes interrogées sont apparues statistiquement significatives pour les caractères suivants :

**Tableau 2. Description de l'échantillon : caractères faisant apparaître des écarts statistiquement significatifs\* en fonction du lieu de résidence (pourcentages de chaque sous-ensemble)**

Caractère	Lieu de résidence principale	arr <sup>t</sup> de Brest ( $n_1 = 65$ )	autre ( $n_2 = 94$ )
<b>Profession</b>			
	Cadres supérieurs et professions libérales	23%	45%
	Sans activité professionnelle	32%	19%
<b>Type de relation personnelle avec la mer **</b>			
	Pêche récréative	69%	31%
	Origine familiale (pêcheurs, marins de commerce...)	54%	34%
	Vacances au bord de la mer	82%	94%

\* Probabilité supérieure à 95% que les deux populations-mères soient différentes au regard du caractère considéré ( $t > 1,96$ , avec  $t = d / \sigma_d$ ,  $d$  la distance entre les deux pourcentages et  $\sigma_d$  l'écart-type de cette distance dans le cas d'une seule population-mère). \*\* Possibilité de plusieurs réponses simultanées.

### 2.3 Intérêt et consentement à payer pour des sorties en mer sur des bateaux de pêche artisanale

Le tableau suivant résume les résultats de l'enquête concernant l'intérêt manifesté par les personnes interrogées en matière de sorties en mer avec guide, et plus particulièrement de sorties sur des bateaux de pêche artisanale :

**Tableau 3. Intérêt manifesté lors de l'enquête pour des sorties en mer avec guide orientées vers la découverte du milieu marin et / ou la pêche récréative (en pourcentage de l'échantillon total)**

<b>1. Type de bateau non précisé</b>	
Personnes déclarant être intéressées par une sortie en mer d'une journée ou d'une demi-journée avec guide	75%

<sup>9</sup> Visiteurs résidant en dehors de la Communauté Urbaine de Brest (source : Océanopolis).

<sup>10</sup> Nombre total de passagers, à l'exclusion des passagers résidant ou travaillant sur l'île (source : Pen-Ar-Bed).

<b>2. Bateau de pêche artisanale seulement</b>	
Personnes déclarant être intéressées par :	
– une sortie d’une journée ou d’une demi-journée pour pratiquer la pêche récréative	22%
– une sortie d’une demi-journée pour découvrir le milieu marin	30%
– au moins l’une des deux prestations ci-dessus	41%
Personnes déclarant être prêtes à payer le prix annoncé* pour :	
– une sortie d’une journée ou d’une demi-journée pour pratiquer la pêche récréative	19%
– une sortie d’une demi-journée pour découvrir le milieu marin	28%
– au moins l’une des deux prestations ci-dessus	38%

\* 220 francs pour une sortie-pêche d’une demi-journée, 350 francs pour une sortie-pêche d’une journée, 80 francs pour une sortie-découverte de deux heures.

Le tableau fait apparaître un pourcentage élevé de personnes manifestant un intérêt de caractère général pour des sorties en mer avec guide (75%). Le pourcentage est encore important si l’on considère seulement les sorties sur des bateaux de pêche artisanale (41% de l’ensemble de l’échantillon). Parmi les personnes déclarant être intéressées par des sorties sur des bateaux de pêche artisanale, on rencontre plus fréquemment un intérêt pour des sorties-découverte (73% du sous-ensemble) que pour des sorties-pêche récréative (54%). Mais ces deux types de prestation ne sont pas exclusifs l’un de l’autre : 27% des personnes du sous-ensemble déclarent être intéressées par l’un et l’autre.

38% des personnes de l’échantillon ont déclaré être prêtes à payer le prix annoncé pour une sortie d’une journée ou d’une demi-journée sur un bateau de pêche artisanale (sortie-découverte ou sortie-pêche récréative). Ce pourcentage n’est que légèrement inférieur à celui des personnes ayant déclaré être intéressées par ce type de prestation, sans référence au prix (41%), de sorte que le prix proposé ne semble constituer un élément dissuasif que pour un petit nombre de personnes. Plusieurs types de considérations peuvent expliquer ce phénomène :

- Les réponses relatives à la liste de prix présentée aux personnes interrogées pour tester leur connaissance des prix effectivement pratiqués indiquent que cette connaissance est généralement assez bonne (en particulier, peu de personnes sous-estiment lourdement les prix effectifs). On peut donc penser que les personnes qui se déclarent intéressées le font généralement en ayant en tête une idée assez juste du prix qui leur serait demandé.
- Le consentement à payer qui ressort de l’enquête est seulement virtuel, aucune transaction effective n’ayant bien entendu été proposée lors de celle-ci. Il est donc bien possible que les paiements effectifs soient sensiblement inférieurs en cas de concrétisation de l’offre. Ce « biais hypothétique » est inhérent à toutes les études sur le consentement à payer fondées sur la méthode de l’évaluation contingente, qui consiste à demander à des personnes ce qu’elles accepteraient de payer pour un bien ou un service pour lequel il n’y a pas de demande observable sur le marché<sup>11</sup>. Plus généralement, il se retrouve à chaque fois qu’on demande à des gens d’indiquer comment ils

<sup>11</sup> La méthode de l’évaluation contingente est souvent utilisée pour apprécier la valeur attachée par une population à des biens ou services non marchands (la qualité de l’environnement par exemple). Dans le cas étudié ici, le service sur lequel porte l’enquête appartient sans conteste à la sphère marchande, mais le marché n’est pas observable car l’offre est actuellement presque inexistante (les prestations qui ont servi à établir des prix de référence ne sont que des substituts imparfaits, dans la mesure où les bateaux qui en sont le support ne sont généralement pas des bateaux de pêche artisanale). Le biais hypothétique n’est pas le seul biais susceptible d’altérer la signification des résultats d’une enquête appliquant la méthode de l’évaluation contingente. Dans le cas présent, les principaux autres biais éventuels (biais stratégique, biais d’inclusion) ne semblent pas susceptibles de causer de gros problèmes.

se comporteraient s'ils étaient dans une situation différente de celles qu'ils occupent en réalité. Tout ce que l'on peut faire est de minimiser ce biais, en évitant de poser des questions sur des sujets qui ne sont absolument pas familiers pour les personnes interrogées. Cette condition peut être considérée comme raisonnablement satisfaite dans le cas présent, compte tenu des caractéristiques de l'échantillon (cf. tableau 1 ci-dessus), des explications qui ont été données pendant le déroulement des entretiens et du bon niveau de connaissance des personnes interrogées en matière de prix pour des prestations voisines.

Aux personnes déclarant être disposées à payer le prix annoncé pour une sortie en mer sur un navire de pêche artisanale (pour pratiquer la pêche récréative ou/et pour découvrir le milieu marin), étaient posées des questions additionnelles portant sur leur attitude à l'égard de ce type de prestation. Cette attitude varie selon la prestation considérée. En particulier, le nombre de personnes d'une même famille susceptibles d'être impliquées n'est pas le même dans le cas des sorties-pêche et dans le cas des sorties-découverte : 71% des personnes déclarant être prêtes à payer le prix pour une sortie-découverte de deux heures envisagent de venir « en famille » (taille moyenne des ménages<sup>12</sup> dans l'échantillon : 3,4 personnes), alors que le pourcentage correspondant n'est que de 35% dans le cas des sorties-pêche d'une journée ou d'une demi-journée.

Le tableau ci-dessous compare les caractéristiques du groupe des personnes déclarant être prêtes à payer le prix annoncé pour une sortie en mer sur un bateau de pêche artisanale à celle du reste de l'échantillon :

**Tableau 4. Caractéristiques comparées du groupe de personnes déclarant être prêtes à payer le prix annoncé pour une sortie en mer sur un bateau de pêche artisanale et du reste de l'échantillon (pourcentages de chaque sous-ensembles)**

	Sous-ensemble 1 (acceptant le prix)* ( $n_1 = 61$ )	Sous-ensemble 2 (autres)** ( $n_2 = 98$ )	
<b>Sexe</b>			
Féminin	39%	49%	
Masculin	61%	51%	
<b>Age</b>			
moins de 20 ans	7%	10%	
20 à 30 ans	39%	34%	
31 à 55 ans	46%	35%	
plus de 55 ans	8%	21%	s
<b>Lieu de résidence principale</b>			
Arrondissement de Brest	31%	47%	s
Autre	69%	53%	s
<b>Taille du ménage</b>			
1 personne	11%	16%	
2 personnes	23%	19%	
3 personnes	15%	13%	
4 personnes	23%	33%	
plus de 4 personnes	28%	18%	
<b>Profession</b>			
Agriculteurs	2%	1%	
Patrons de l'industrie et du commerce	7%	3%	
Ouvriers, employés et professions intermédiaires	28%	38%	
Cadres supérieurs et professions libérales	51%	27%	s
Sans activité professionnelle	13%	32%	s
<b>Type de relation personnelle avec la mer***</b>			

<sup>12</sup> Nombre de personnes vivant au même domicile (cf. tableau 1).

Pêche récréative	43%	49%
Sports nautiques	36%	30%
Visite des musées maritimes, des ports de pêche ...	75%	72%
Promenades sur le littoral	87%	85%
Origine familiale (pêcheurs, marins de commerce...)	33%	48%
Vacances au bord de la mer	93%	86%
Autres	8%	6%

\* Personnes déclarant être prêtes à payer le prix annoncé pour une sortie en mer d'une journée ou d'une demi-journée sur un bateau de pêche artisanale en vue de pratiquer la pêche récréative ou/et de découvrir le milieu maritime. \*\* Reste de l'échantillon. \*\*\* Possibilité de plusieurs réponses simultanées.

s = écart statistiquement significatif entre les deux sous-ensembles (probabilité supérieure à 95% que les deux populations-mères soient différentes au regard du caractère considéré).

Le tableau ci-dessus ne fait pas apparaître de différences majeures entre les deux sous-ensembles de l'échantillon en ce qui concerne le sexe, la taille du ménage et le type de relation personnelle avec la mer. Il convient de rappeler que les lieux d'enquête ont été choisis de façon à rencontrer une proportion importante de personnes « intéressées par la mer » à des fins récréatives.

Les écarts statistiquement significatifs entre les deux sous-ensembles concernent l'origine géographique, la structure d'âge et l'activité professionnelle. Chez les personnes déclarant être prêtes à payer le prix annoncé (sous-ensemble 1), la proportion de personnes vivant dans la région brestoise est significativement plus faible que dans le reste de l'échantillon (sous-ensemble 2). Il en va de même pour les proportions de personnes de plus de 55 ans et de personnes sans activité professionnelle. En revanche, la proportion de cadres supérieurs et de professions libérales est significativement plus élevée chez les personnes déclarant être prêtes à payer le prix annoncé que dans le reste de l'échantillon. Ces différences ne sont pas sans lien. Beaucoup de personnes de l'échantillon qui vivent dans l'arrondissement de Brest sont des pêcheurs-plaisanciers possédant leur propre bateau, et sont peu enclines à payer pour une prestation qu'elles ne perçoivent pas comme très différente de ce qu'elles peuvent réaliser par elles-mêmes. Les pêcheurs-plaisanciers sont eux-mêmes souvent des retraités, ce qui contribue à expliquer la proportion importante de personnes de plus de 55 ans et de personnes sans activité professionnelle dans le sous-ensemble n°2. Au contraire, beaucoup de personnes du sous-ensemble n°1 n'habitent pas la région brestoise, où elles viennent passer leurs vacances. Ces personnes sont intéressées par la pêche récréative et/ou l'« écotourisme » maritime, mais ne possèdent généralement pas de bateau. La sur-représentation des cadres supérieurs et professions libérales parmi les touristes visitant la Bretagne occidentale a été mise en évidence par une étude récente<sup>13</sup>, et ce phénomène est ici encore accentué.

L'évaluation de la demande potentielle pour des sorties récréatives en mer d'Iroise sur des bateaux de pêche artisanale soulève la question de l'extrapolation des résultats de l'enquête. Pour plusieurs raisons, cette opération revêt un caractère hasardeux.

En premier lieu, comme c'est fréquemment le cas dans ce type d'étude<sup>14</sup>, il est difficile de quantifier la population-mère de l'échantillon. Une approche de précaution consiste à prendre comme base le nombre moyen de visiteurs d'*Océanopolis* pendant les mois de Juillet et Août<sup>15</sup>, qui s'élève

<sup>13</sup> Selon cette étude, les personnes relevant de cette catégorie représentent 24% de l'ensemble des touristes extra-régionaux ayant visité le Finistère entre Avril et Septembre 1997 (ORT de Bretagne, 1998), alors qu'elles ne représentent que 12% de la population active, et 7% de la population totale de plus de 15 ans en France (INSEE, 1998).

<sup>14</sup> cf. par exemple Le Goffe, 1994.

<sup>15</sup> La comparaison des résultats de l'enquête selon les lieux de réalisation d'entretien n'a pas fait apparaître de différences importantes, ce qui conduit à considérer l'ensemble de l'échantillon comme représentatif de la population déambulant en Juillet-Août sur le parc de stationnement jouxtant *Océanopolis*. Toutefois, cette population ne contient pas seulement des visiteurs de cet établissement (voir ci-dessus), d'où il résulte une proportion plus élevée d'habitants de Brest et de ses

approximativement à 140 000 personnes (à comparer au 2,4 millions de touristes extra-régionaux ayant visité le Finistère entre Avril et Septembre 1997, selon une étude récente<sup>16</sup>).

Extrapoler les résultats de l'enquête nécessite aussi de prendre en compte les personnes ayant refusé de répondre au questionnaire (approximativement 30% des personnes contactées). Les raisons d'une telle attitude sont, par définition, difficile à caractériser précisément. Cependant, il semble raisonnable de considérer que peu de personnes ayant refusé de répondre étaient intéressées par le sujet de l'enquête, et l'approche de précaution évoquée ci-dessus conduit à intégrer les refus de répondre dans l'ensemble des personnes manifestant un consentement à payer négatif. Ce qui conduit à ramener de 38% à :

$$38\% \times 70\% \approx 27\%$$

la proportion de personnes déclarant être prêtes à payer le prix annoncé pour une sortie récréative sur un bateau de pêche artisanale.

Sur cette base, on peut estimer de façon très grossière à environ :

$$140\ 000 \times 0,27 \approx 37\ 000$$

le nombre de visiteurs estivaux d'*Océanopolis* susceptible de manifester un consentement à payer positif pour le type de prestation étudié<sup>17</sup>. Pour les raisons mentionnées précédemment, cette estimation doit être considérée comme un minimum. Cependant, son interprétation en termes de demande potentielle n'est pas immédiate, pour plusieurs raisons :

- Il est difficile de délimiter précisément la zone dans laquelle cette demande est susceptible de se manifester : s'il existe une relation entre les personnes interrogées et l'Iroise (soit parce qu'elles habitent dans la zone, soit parce qu'elles la visitent), il n'en découle pas que leur demande pour des sorties en mer se limiterait à cette zone.
- Il est difficile d'apprécier la fréquence temporelle de la demande : dans leur majorité, les personnes ayant manifesté un consentement à payer positif ont déclaré être intéressées par des prestations répétées, mais cela n'est pas forcément réaliste dans la mesure où beaucoup d'entre elles n'ont jamais fait l'expérience de ce type d'activité.
- Enfin, il est nécessaire de rappeler que la demande appréhendée à travers l'enquête est strictement virtuelle : il n'est pas certain que les personnes interrogées agiraient en conformité avec leurs réponses à l'enquête si l'occasion de passer à l'acte se présentait.

Pour ces différentes raisons, les réponses à l'enquête concernant le consentement à payer pour des sorties récréatives en mer d'Iroise sur des navires de pêche artisanale ne devraient pas être interprétées comme témoignant davantage que de l'existence d'un substantiel intérêt du public pour ce type de

---

environs dans l'échantillon que dans la population des visiteurs estivaux d'*Océanopolis*. Pour cette raison, on pourrait envisager de procéder à un redressement *ex post* de la structure de l'échantillon. Les résultats présentés ici n'ont pas fait l'objet d'un tel traitement, ce qui va dans le sens de l'approche de précaution évoquée ci-dessus, car une réduction de la proportion de Brestois dans l'échantillon se traduit mécaniquement par une augmentation de la proportion de personnes manifestant un consentement à payer. Par suite, on peut raisonnablement admettre que l'utilisation des résultats bruts (non redressés) de l'enquête ne conduit pas à surestimer l'intérêt des visiteurs estivaux d'*Océanopolis* pour des sorties en mer sur des bateaux de pêche artisanale.

<sup>16</sup> ORT de Bretagne, 1998. La population des visiteurs d'*Océanopolis* en été se caractérise par un taux élevé de renouvellement d'une année à l'autre, ce qui suggère que le flux de demande émanant de cette population est soutenable.

<sup>17</sup> A la différence des personnes de l'échantillon, tous les visiteurs d'*Océanopolis* en Juillet-Août n'ont pas plus de 15 ans. Cette différence est plus ou moins contrebalancée par le fait que, dans leur majorité, les personnes de l'échantillon ayant manifesté un consentement à payer positif ont déclaré souhaiter faire une sortie en mer « en famille ».

prestation, à des conditions économiquement réalistes. Cet intérêt devrait logiquement être stimulé à l'avenir par la création d'un parc marin en mer d'Iroise.

### **3. Du côté de l'offre : incitations économiques et obstacles institutionnels**

L'existence vraisemblable d'une demande significative pour des sorties récréatives sur des bateaux de pêche artisanale en mer d'Iroise ne garantit pas l'existence d'une offre correspondante. Les pêcheurs professionnels peuvent manquer de motivation pour offrir ce type de prestation, ou en être empêchés par divers obstacles. On examinera dans cette section la question des incitations économiques, puis celle des obstacles institutionnels à la diversification de la pêche artisanale vers l'offre d'activités récréatives embarquées.

#### **3.1 La question des incitations économiques**

L'étude de l'attitude des pêcheurs professionnels de la mer d'Iroise à l'égard d'une possible diversification de leur activité appelle une enquête spécifique reposant sur un nombre significatif d'entretiens avec ces pêcheurs. Cette enquête n'a pas encore été réalisée, et l'analyse présentée ici repose principalement sur des arguments indirects. Il s'agit là d'un substitut d'autant plus imparfait qu'il se limite aux considérations strictement économiques, i.e. à la rentabilité potentielle de la diversification.

Un modèle simple de simulation a été construit afin de tester la rentabilité potentielle de la fourniture saisonnière de sorties en mer récréatives sur des navires de pêche artisanale. Ce modèle repose sur un scénario de diversification pris simplement à titre d'illustration. Après avoir décrit ce scénario, on présentera et discutera les résultats de certaines simulations.

##### *3.1.1 Un scénario de diversification*

En vue de tester la rentabilité d'une diversification de la pêche artisanale vers la fourniture de prestations à caractère récréatif, il a été procédé aux opérations suivantes :

1. Définition d'un type de prestation à tester
2. Evaluation des coûts directs que supporterait un pêcheur professionnel décidant de fournir ce type de prestation
3. Evaluation du coût d'opportunité de l'opération
4. Calcul, sous diverses hypothèses concernant l'activité, du bilan économique global pour le pêcheur

Pour définir le type de prestation faisant l'objet du test, on a retenu les caractéristiques suivantes :

- sortie en mer d'une demi-journée sur un navire de pêche artisanale, pour pratiquer une activité de pêche récréative
- matériel de pêche et appâts fournis, prises non vendues
- activité se déroulant pendant les mois de Juillet et Août, avec une moyenne de 50 sorties par saison
- sur un caseyeur ou un fileyeur, de longueur comprise entre 10 et 12 mètres, possédé par son patron, et dont la capacité maximale est de 9 passagers
- au prix de 220 FF par personne (i.e. le prix utilisé comme base pour tester le consentement à payer des clients potentiels<sup>18</sup>).

---

<sup>18</sup> cf. supra, partie 2.

La recette annuelle  $R$  (en milliers de francs français) générée par l'activité ainsi définie peut s'écrire comme une fonction du taux d'occupation moyen du navire ( $x \in [0, 1]$ ) :

$$(1) \quad R = 50 \times 0,22 \times 9 \times x = 99.x$$

Les coûts spécifiques de la fourniture des sorties en mer pour la pêche récréative ont été évalués sur la base d'informations fournies par 9 guides de pêche professionnels travaillant en Bretagne (Alban, 1998). Les autres coûts ont été dérivés des résultats d'une enquête menée auprès des pêcheurs professionnels français de la Manche (Boncoeur et Le Gallic, 1998). Pour les besoins du scénario, on a extrait de l'échantillon de l'enquête un sous-ensemble de 26 navires de la Manche occidentale présentant les caractéristiques requises.

L'évaluation du coût annuel direct ( $DC$ ) généré par la fourniture de la prestation étudiée est résumée dans le tableau ci-dessous<sup>19</sup> :

**Tableau 5. Estimation du coût direct annuel de la diversification (unité : millier de francs français)**

Matériel de sécurité (amortissement + entretien)	5
Assurance (coût additionnel)	2
Matériel de pêche et fournitures diverses	15
Publicité	10
Carburant et lubrifiant	5
<b>Total</b>	<b>37</b>

La diversification engendre non seulement un coût direct, mais aussi un coût d'opportunité. Ce dernier est dû au fait que pendant qu'un pêcheur effectue des sorties en mer pour les touristes, il ne gagne pas d'argent au titre de son activité de pêche commerciale. Le coût d'opportunité de la diversification est donc égal à la marge sur coût variable habituellement générée par cette activité de pêche commerciale pendant la période où, selon le scénario, le pêcheur considéré est supposé travailler pour les touristes<sup>20</sup>. Le tableau ci-dessous présente la marge sur coût variable annuelle moyenne calculée à partir de l'ensemble de 26 navires de pêche artisanale utilisés comme référence :

**Tableau 6. Marge sur coût variable annuelle des navires de pêche artisanale utilisés comme référence (nombre de navires : 26 ; année : 1997 ; unité : millier de francs français)**

	Moyenne	Ecart-type
Ventes nettes	1352	652
Coûts variables*		
– Carburant et lubrifiant	65	33
– Appâts	62	72
– Matériel de pêche (entretien et remplacement)	131	97
– Divers	5	14
Total	263	110
Marge sur coût variable	1089	567

\* Coûts de main d'oeuvre non compris.

L'étude dont sont tirées les données apparaissant dans le tableau ci-dessus ne permet pas de connaître précisément la variation saisonnière des recettes et des coûts générés par l'activité des navires. Par suite, le coût d'opportunité  $OC$  de la diversification envisagée dans le scénario peut s'écrire comme

<sup>19</sup> On a fait l'hypothèse que les autres coûts (entretien du navire par exemple) étaient indépendants de la décision de diversification.

<sup>20</sup> On a fait l'hypothèse que pendant les mois de Juillet et Août le pêcheur diversifiant son activité arrêterait totalement la pêche commerciale.

une fonction de la part de la marge sur coût variable annuelle qui est réalisée pendant les mois de Juillet et Août ( $y \in [0, 1]$ ) :

$$(2) \quad OC = 1089.y$$

La profitabilité moyenne de la diversification décrite dans le scénario peut donc s'écrire :

$$(3) \quad \Pi = R - DC - OC = 99.x - 37 - 1089.y$$

### 3.1.2 Résultats et discussion

L'expression ci-dessus présente la profitabilité de la diversification comme une fonction croissante du taux d'occupation moyen du navire ( $x$ ) et une fonction décroissante de la part réalisée en Juillet-Août de la marge sur coût variable annuelle issue de la pêche commerciale ( $y$ ). Cette expression peut être utilisée pour différents types de simulations.

Selon les hypothèses du scénario, les coûts directs  $DC$  générés par la diversification sont couverts par la recette correspondante  $R$  lorsque :

$$x \geq 37 / 99$$

i.e. dès lors que le taux d'occupation moyen du bateau sur la saison dépasse 37%.

Mais un résultat direct positif ne constitue pas une incitation économique suffisante pour la diversification. La diversification sera considérée comme profitable par les pêcheurs seulement si le bénéfice direct qu'elle génère excède son coût d'opportunité. Dans les hypothèses du scénario, cette condition ne semble pas aisée à satisfaire. En effet, même si l'on retient un taux d'occupation optimiste de 100% sur l'ensemble de la saison, le bilan global de la diversification ( $\Pi$ ) ne devient positif que si :

$$y < (99 - 37) / 1089$$

i.e. si le pêcheur réalise habituellement moins de 6% de sa marge sur coût variable annuelle (issue de la pêche commerciale) pendant les mois de Juillet et Août.

Le scénario suggère donc que la diversification n'a des chances de devenir profitable que si la pêche commerciale est faible pendant la saison d'été. Au premier abord, ce résultat semble contradictoire avec l'objectif assigné à la diversification, qui est de réduire la pression anthropique sur les stocks halieutiques. Mais cette conclusion négative pourrait être contrebalancée par plusieurs éléments :

1. Le calcul de la marge sur coût variable annuelle issue de la pêche commerciale (fig.6) ne tient pas compte des coûts de main d'oeuvre. Cette méthode de calcul est cohérente avec l'hypothèse d'un équipage équivalent dans les deux types d'activité. Cependant l'équipage, qui est en moyenne de 3 hommes (patron inclus) sur les bateaux de pêche artisanale utilisés comme référence pour la construction du scénario, pourrait être ramené à 1 ou 2 personnes lorsque le bateau est utilisé pour des sorties récréatives, si l'on en croit les guides de pêche qui ont été interrogés. Ce changement de format saisonnier améliorerait la profitabilité de la diversification pour le patron-propriétaire (sous un autre angle, il pourrait être considéré de façon négative pour ses effets possibles sur l'emploi).
2. Le coût d'opportunité de la diversification apparaissant dans la relation (2) est de type purement privé, i.e. ne tient pas compte des externalités dues au caractère commun de la ressource exploitée.

Si une partie des navires exploitant cette ressource cesse son activité de façon saisonnière<sup>21</sup>, il en résulte pour les autres navires une externalité positive qui rend le coût d'opportunité *social* de la diversification plus faible que son coût d'opportunité *privé*. Par suite, si la pêche commerciale est importante pendant la saison estivale, la prise en compte de l'externalité positive due au fait qu'une fraction de la flottille réduit son effort de pêche est susceptible d'améliorer de façon significative le bilan économique global de la diversification. On peut alors envisager un mécanisme institutionnel d'internalisation de l'externalité positive, de façon à traduire celle-ci en revenu additionnel pour les pêcheurs pratiquant la diversification (transfert).

3. Si l'activité de pêche commerciale est peu importante pendant la saison estivale, le bénéfice net généré par les sorties récréatives en mer pendant les mois de Juillet-Août pourrait constituer un argument pour inciter les pêcheurs à réduire leur effort de pêche pendant le reste de l'année.

### 3.2 Obstacles institutionnels

L'exercice par un marin-pêcheur d'une pluriactivité à bord de son navire soulève une série de problèmes d'ordre juridique. Ainsi, lorsqu'une activité de pêche récréative est pratiquée à bord d'un navire de pêche professionnelle, la réglementation relative à cette activité s'applique. Outre la prohibition de la vente des captures, cette réglementation limite strictement la nature et le nombre des engins de pêche embarqués, ce qui peut poser quelques difficultés<sup>22</sup>. Cependant, les principaux problèmes concernent le statut du navire et le régime fiscal applicable.

#### 3.2.1 Le statut du navire

La loi d'orientation sur la pêche et les cultures marines du 18 novembre 1997 prévoit la possibilité pour les marins-pêcheurs d'exercer une pluriactivité à bord de leur navire. Son article 32 stipule que l'embarquement de passagers à bord de navires armés à la pêche est « notamment » soumis à la souscription d'une assurance en responsabilité civile et au respect de règles particulières de sécurité. Ces conditions particulières doivent faire l'objet d'un décret d'application. Dans l'attente de celui-ci, les Affaires maritimes appliquent des doctrines variant d'une région à l'autre, voire d'un département à l'autre.

Le fondement de l'action de l'administration, en la matière, est en principe constitué par la loi du 1er Avril 1942 relative aux titres de navigation, qui définit de façon stricte les conditions d'utilisation d'un navire en fonction de la catégorie à laquelle il appartient.

Dans le cadre de cette loi, les navires de pêche n'ont pas vocation à transporter de passagers. L'embarquement de passagers est cependant possible à titre dérogatoire. Le principe est celui de l'autorisation administrative, qui doit être demandée au chef du centre de sécurité ou au chef de quartier des Affaires maritimes 48 heures à l'avance. L'autorisation n'est accordée que pour la durée d'une marée (maximum 72 heures), elle est nominative (il faut indiquer les noms des passagers que l'on souhaite embarquer) et le nombre de passagers est limité, en général, à 1 ou 2 personnes. Ces personnes sont en principe embarquées à titre gratuit, et ne doivent pas participer au travail de pêche.

---

<sup>21</sup> On fait ici abstraction de la pression sur le stock qui serait exercée par la pêche récréative dans le cadre du scénario de diversification. Cette pression ne serait évidemment pas nulle, mais dans des conditions normales on peut supposer qu'elle ne serait pas du même ordre de grandeur que celle qu'exerce la pêche commerciale. Rappelons en outre que la demande potentielle pour des sorties en mer sur des bateaux de pêche artisanale, telle qu'elle a été révélée par l'enquête, concerne davantage des sorties-découverte que des sorties-pêche (supra, tableau 3). Dans le cas d'une sortie-découverte, la pression sur les stocks est nulle, et en outre les coûts directs sont vraisemblablement plus faibles que pour une sortie-pêche (cf. tableau 6).

<sup>22</sup> C'est en particulier le cas pour la limitation à 12 du nombre total d'hameçons grésés sur les lignes à main embarquées sur un navire pratiquant la pêche plaisance.

Appliqué à la lettre, ce système d'autorisations administratives est très peu propice au développement d'une pluriactivité à bord des navires de pêche. Cependant, certaines directions départementales des Affaires maritimes acceptent d'accorder, pour toute la saison estivale (15 juin - 15 septembre), des dérogations pour l'embarquement à titre onéreux de passagers<sup>23</sup> sur des bateaux de pêche, sous certaines conditions : visite de sécurité supplémentaire (en plus de la visite annuelle) et interdiction des arts traïnants<sup>24</sup>. D'autres DDAM refusent d'accorder ce genre d'autorisations.

Pour contourner la difficulté de l'embarquement de passagers à bord d'un bateau de pêche, certains patrons-pêcheurs désarment leur bateau pendant l'été et le font passer saisonnièrement sous une autre catégorie, celle des « navires de transport de charge » (la charge est alors constituée des touristes embarqués !<sup>25</sup>), pratique acceptée par certaines administrations des Affaires maritimes moyennant quelques modifications des bateaux : le matériel de pêche professionnelle, en particulier, doit être retiré.

### 3.2.2 Problèmes fiscaux

La simulation présentée à la section 2 supra a été construite sur une hypothèse de neutralité fiscale, i.e. en supposant que la fourniture de sorties en mer à caractère récréatif était soumise au même régime fiscal que la pêche professionnelle. Si elle a l'avantage de la simplicité, cette hypothèse n'est pas forcément réaliste, et le régime fiscal applicable à l'activité accessoire de fourniture de sorties récréatives en mer peut constituer un obstacle supplémentaire sur la voie de la diversification.

En effet, le régime fiscal de la pêche professionnelle comporte un certain nombre de particularités, et il importe de savoir dans quelle mesure elles s'étendent à l'exercice d'une activité accessoire pratiquée sur le même navire. Cette question se pose notamment pour l'imposition des revenus (les revenus issus de la pêche professionnelle sont soumis au régime des BIC, avec un statut particulier pour le revenu du patron-propriétaire, dont la fraction issue de la part-équipage est assimilée à un salaire) et pour la taxe professionnelle (dont sont exonérées les entreprises de pêche artisanale).

Une autre particularité fiscale de la pêche professionnelle est l'exonération de TVA qui, en France, s'applique aux intrants et aux produits de cette activité. La pratique, par un pêcheur professionnel, d'une activité accessoire à bord de son navire appelle donc l'établissement, pour cette activité, d'une comptabilité distincte de son activité principale. Si le chiffre d'affaires annuel généré par l'activité accessoire est inférieur à un plafond de 120 000 FF, celle-ci peut être exonérée de TVA. Au-dessus de ce plafond, le taux applicable est incertain : alors que les activités de transport sont soumises à un taux de TVA réduit (5,5%), les activités d'enseignement d'un travailleur indépendant sont soumises au taux normal de TVA (20,6%), avec cependant des dérogations comme celle qui s'applique aux activités d'enseignement des sports de montagne par les guides de montagne (non soumises à la TVA). Des entretiens réalisés auprès des guides de pêche professionnels en activité sur le littoral français de la Manche et de l'Atlantique montrent que différents cas de figure coexistent : certains guides sont

---

<sup>23</sup> Le nombre de passagers autorisés (12 au maximum) dépend des caractéristiques du navire.

<sup>24</sup> En outre le matériel de sécurité doit être adapté au nombre total de personnes embarquées, et une assurance responsabilité civile doit avoir été souscrite.

<sup>25</sup> Ce nombre doit être inférieur ou égal à 12, faute de quoi le navire devrait être dans la catégorie des navires à passagers, ce qui imposerait des conditions beaucoup plus contraignantes en matière de sécurité. Le statut de « navire à utilisation collective » (NUC), initialement créé pour les navires à voile (en vue de permettre une utilisation commerciale des vieux gréements) et élargi en 1996 aux navires à moteur, pourrait également constituer une solution pour les pêcheurs professionnels désireux d'embarquer des touristes pendant la saison estivale. Le décret du 26 septembre 1996 définit en effet le NUC comme « tout navire n'entrant pas dans la définition du navire à passagers sur lequel sont embarqués à titre onéreux, sous la responsabilité du propriétaire, de son représentant ou de son préposé lui-même embarqué, des personnes effectuant une navigation touristique ou sportive » (le nombre de passagers sur un NUC ne doit pas excéder 12 pour un navire à moteur, et 30 pour un navire à voile).

exonérés de TVA, d'autres facturent une TVA à taux réduit, et d'autres enfin sont soumis à une TVA à taux normal...

## Conclusion

Dans ce chapitre, le développement d'une pluriactivité combinant pêche commerciale et sorties en mer pour des activités récréative a été considéré en tant que réponse possible au problème de la surcapacité dans le secteur de la pêche artisanale côtière. La pertinence de cette réponse est conditionnée par plusieurs facteurs. On s'est limité ici aux facteurs économiques et juridiques, en prenant comme cas d'étude la mer d'Iroise.

Du fait des caractéristiques de cette zone (supra, section 1), la demande potentielle pour des sorties en mer récréatives sur des bateaux de pêche artisanale semble substantielle, au vu des résultats de l'enquête présentée à la section 2. En ce qui concerne les coûts de la diversification, les conclusions tirées du modèle de simulation présenté au § 3.1 ne sont pas aussi positives. Mais les bases empiriques de la simulation restent rudimentaires et incomplètes. En outre, elles peuvent ne pas être parfaitement adaptées au problème étudié, dans la mesure où les navires utilisés comme référence en matière de coûts ne sont pas ceux qui seraient effectivement impliqués par la diversification, mais simplement un substitut approximatif. Ces limites appellent de façon évidente une étude économique directe et détaillée de la pêche commerciale en mer d'Iroise.

Il se pourrait que le principal obstacle à la diversification soit d'ordre institutionnel (supra, section 3). Selon la réglementation actuelle, il est en effet malaisé de combiner sur un même navire (voire au sein d'une même entreprise) des activités de pêche commerciale et des activités récréatives. Si les autorités en charge de l'aménagement des pêcheries côtières en viennent à considérer la diversification comme une réponse possible à la surexploitation des stocks, elles auront à traiter ce problème en premier lieu.

## Références

- Alban F. (1998) *Pêche professionnelle et activités récréatives. Examen des potentialités de développement d'une pluri-activité : le cas de la Mer d'Iroise*. Mémoire de DEA « Economie et Politique Maritime », Université de Bretagne Occidentale, Brest / Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes, 129 p. + annexes.
- Alban F. et Boncoeur J. (1999) *Commercial fishing, recreational fishing and tourism : investigating the potential of developing a pluriactivity. The case of the Iroise Sea, Western Brittany, France*. 11ème conférence annuelle de l'EAFE, Dublin, 7-10 avril 1999.
- Boncoeur J. (1997) « Deux décennies de pêche dans le quartier de Brest : une rétrospective à travers les statistiques des Affaires maritimes ». *L'Economie Brestoise - Edition 97*. CEDEM, Université de Bretagne Occidentale, Brest, p.1-12.
- Boncoeur J. et Le Gallic B. (1998) *Enquête économique sur la pêche professionnelle en Manche*. Etude financée par la Commission Européenne dans le cadre du programme FAIR CT96-1993. CEDEM, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 90 p.
- DDAM du Finistère (1998) *Le secteur des pêches maritimes et des cultures marines en Finistère. Bilan annuel de conjoncture économique 1997*. Préfecture du Finistère, Quimper, 11 p. + annexes.
- INSEE (1998/1) « Une estimation de l'emploi salarié touristique en Bretagne ». *Octant* n°73, p.7-22.
- INSEE (1998/2) *Tableaux de l'Economie Française 1998-1999*. Paris, 199 p.

- Kusakawa T. (1992) « Commercial fisheries and sport fishing : conflict and cooperation » *Proceedings of the 6th Biennial Conference of the International Institute of Fisheries Economics and Trade*, Antona M., Catanzano J. and Sutinen J.G. (eds), IFREMER, Paris, p.1201-1211.
- Office Régional du Tourisme de Bretagne (1998) *Fréquentation touristique extra-régionale en Bretagne : premiers résultats de l'enquête cordon réalisée d'avril à septembre 1997*. Rennes, 47 p.
- Parc Naturel Régional d'Armorique (1993) *Un parc national marin en mer d'Iroise. Eléments de réflexion et d'orientation*. Ménez Meur, Hanvec. 62 p. + annexes.



Groupement de Recherche

AMénagement des Usages des Ressources et des Ecosystèmes marins et littoraux



[www.gdr-amure.fr](http://www.gdr-amure.fr)



Research Group

Regulation of the Uses of the Marine and Coastal Resources and Ecosystems

